



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 AOUT 2022

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

**Absents avec procuration** : Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER), Elisabeth LOBO (procuration à Marjorie AUSSENAC).

**Absents** : Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT, Elsa SOARES

**Quorum** : 11    Membres présents : 13

**Secrétaires de séance** : Christophe ROGER et Bénédicte LÉVIGNAT

### ORDRE DU JOUR

- 1 ALAÉ : nouvelle tarification
- 2 Subventions : UNSS, Judo
- 3 Subventions exceptionnelles : ALSH le Cerf-Volant, Judo, Les pales du ciel
- 4 Achat terrain pour création Atelier-jardin
- 5 Vente terrain à Mme Brigitte SCHWAL
- 6 Décisions du maire
- 7 Questions diverses

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H30*

En préambule, Madame le Maire donne lecture du message de Pascaline BACOUET, reçu ce jour par mail, expliquant et excusant l'absence des membres de l'opposition : « Je viens par ce mail vous informer de notre absence ce soir pour ce premier conseil municipal de la rentrée. Je vous informe tardivement car je pensais pouvoir m'y rendre et représenter mes deux autres collègues qui m'avaient donné leur procuration. Or, pour des raisons de santé, je ne pourrai pas être présente et j'en suis désolée. Je souhaite que cela soit précisé en Conseil, certaine que vous n'y manquerez pas ».

Ceci étant dit, et sans remarque ni commentaire à propos du précédent compte-rendu elle propose de passer à l'ordre du jour.

#### **1. ALAÉ : nouvelle tarification**

Christophe SOUDÉ, adjoint au Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée, que depuis le 31 janvier 2017 la tarification de la garderie n'a pas évolué.

De plus, il les informe qu'après plusieurs échanges avec les représentants des parents d'élèves, les professeurs, l'équipe du personnel de la Mairie en charge de la garderie, et après concertation auprès d'une diététicienne, un goûter commun et unique sera mis en place lors de la garderie du soir.

Il propose donc de réactualiser le tarif de l'ALAÉ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 selon les critères suivants :

Deux tarifs payables au trimestre seront donc proposés aux familles en fonction du quotient familial et l'inscription de l'enfant à la garderie :

- du matin/midi
- du matin/midi/soir qui comprendra un goûter.

ALAE PRAYSSAC (Lundi-Mardi-Jeudi- Vendredi) TARIF PAR TRIMESTRE		
Tranches Quotient Familial	ALAE matin et midi	ALAE matin midi et soir avec goûter
Inférieur à 500 €	12 €	22 €
De 500 € à 1000 €	15 €	28 €
Supérieur à 1 000 €	17 €	30 €

Un nouveau règlement intérieur de l'ALAE, intégrant ces changements, sera mis en place et diffusé auprès de tous les parents, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 2. Subventions 2022 : UNSS – Judo

### a) Association sportive du Collège : UNSS

Christophe SOUDÉ explique à l'Assemblée que lors du dernier Conseil une confusion a été faite dans la délibération concernant l'attribution de la subvention au FSE (Foyer Socio-éducatif du Collège d'Istrie). En effet, cette subvention aurait dû être attribuée à l'association sportive du collège (UNSS). Il convient donc aujourd'hui d'apporter les modifications suivantes :

SUBVENTIONS 2022			
Associations	Montants	Votes	Conseillers ne Prenant pas part au vote
<b>EDUCATION</b>			
UNSS	<b>400</b>	<b>400</b>	
FSE	<b>0</b>	<b>0</b>	

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### b) Judo

Christophe SOUDÉ présente aux membres du conseil la demande de subvention effectuée par le Judo Club de Prayssac. Il rappelle que le club n'a pas fait de demandes de subvention depuis deux ans ; en raison des mesures sanitaires dues au Coronavirus, il avait arrêté toute activité. Il rappelle également qu'avant la crise, le club demandait et recevait une subvention de 1 000 €. Ce montant se justifiant par les effectifs licenciés, l'entretien et la gestion du Dojo, l'achat initial et le renouvellement des tatamis pris en charge par le club. Aujourd'hui, explique l'adjoint au maire, après une discussion avec la présidente du club, il a été décidé que la mairie reprenne la gestion de la salle dans sa totalité. C'est pourquoi, il propose une subvention moins conséquente d'un montant de 300 €.

SUBVENTIONS 2022			
Associations	Montants	Votes	Conseillers ne Prenant pas part au vote
<b>SPORTIF</b>			
JUDO CLUB	<b>300</b>	<b>300</b>	Bruno DAVID

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **3. Subventions exceptionnelles : ALSH – JUDO – Les Pales du Ciel**

#### *a) JUDO*

Christophe SOUDÉ informe le Conseil que le club de Judo est en pleine restructuration. Ils viennent de changer de professeur et afin de redonner une nouvelle dynamique au club ils ont décidé de démarcher les écoles, le collège, auxquels ils proposent des interventions. De plus pour renforcer cette nouvelle image ils ont changé le nom (Judo Club de la Vallée du Lot et du Vignoble) et le logo. Malheureusement ces deux années de mise en sommeil du club l'ont déséquilibré financièrement et leur trésorerie actuelle ne pourra pas couvrir tous leurs frais. Madame le Maire propose donc au Conseil de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour les encourager et les soutenir.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

#### *b) ALSH Le-Cerf-Volant*

Christophe SOUDÉ rappelle aux membres du Conseil qu'en collaboration avec la Mairie, le centre-aéré Le-Cerf-Volant porte de façon active et investie l'organisation du forum des Associations. Chaque année, en plus de la présentation des diverses activités sportives et culturelles existantes sur le territoire de la Vallée du Lot et du Vignoble, sont proposées des animations types jeux virtuels très prisées par le jeune public. Dans ce cadre et afin d'alléger la charge financière du Centre aéré, la Mairie propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de 1500 €.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

#### *c) « Les Pales du Ciel »*

Fabienne SIGAUD présente cette nouvelle association présidée par Daniel MARATUECH. Elle a pour rôle de faire découvrir le vol en autogire à de futurs pilotes en herbe ou déjà confirmés. Les membres de l'association ont contacté le professeur responsable du programme BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) au collège d'Istrie afin de promulguer des cours. En effet ce programme a été mis en place et proposé aux élèves de 3ème à la rentrée 2021/2022, il a obtenu un réel succès (28 élèves inscrits) malgré sa difficulté. Au terme de l'année scolaire, 12 élèves ont obtenus leur BIA. Pour les récompenser de leur implication, l'association a souhaité leur offrir un vol en autogire. Afin de couvrir les frais engagés pour ces baptêmes, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Madame le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le montant de cette subvention.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **4. Achat d'un terrain pour création d'un atelier jardin**

Madame le Maire rappelle que l'atelier jardin est le projet gagnant du budget participatif 2022. Il s'agit de créer un jardin pédagogique, d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> avec une partie verger et une partie maraîchage, utilisant de nouvelles pratiques d'agroécologie s'inspirant des écosystèmes naturels. Ces ateliers seront ouverts aux enfants par le biais des différents établissements scolaires (école élémentaire – école maternelle et collège) et périscolaires (crèche – centre aéré). Fabienne SIGAUD ajoute que cette initiative a intéressé les acteurs départementaux puisque l'association « Arbres et paysages », qui était déjà intervenue lors des plantations effectuées par les enfants au lotissement du Rouget, a décidé d'offrir de nombreux arbres. Ils viendront les planter avec les enfants en automne. Ceci étant dit elle laisse la parole à son adjoint Christophe ROGER. Celui-ci explique aux membres de l'Assemblée que pour rendre la réalisation de ce projet possible, la mairie a cherché un terrain idéalement placé, suffisamment grand avec une terre propre à la culture, pour accueillir le matériel, les plantations et les futurs petits jardiniers, en toute sécurité. Après plusieurs investigations, un terrain paraissait le plus indiqué. Il s'agit du terrain jouxtant le parking de l'école maternelle (parking de l'arrêt de bus). Il est cadastré section AD parcelles 149 et 151 pour une superficie de 992 m<sup>2</sup>. Il appartient à Monsieur Jean SALIVES, qui après discussion autour du projet, a accepté de vendre son terrain à la commune au prix de 15€/m<sup>2</sup>. Christophe ROGER précise, et remercie pour cela monsieur SALIVES, d'une part pour ce prix raisonnable et d'autre part d'avoir accepté, dès que la délibération sera votée et sans attendre la signature de l'acte, que la mairie commence les travaux sur le terrain, notamment la pose des clôtures.

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 5. Vente d'un terrain communal

Christophe ROGER rappelle aux membres de l'Assemblée d'une part que le 9 décembre 2019 délibération a été prise approuvant la cession d'une parcelle à Madame MILOT, dont la propriété cadastrée AA n°451 jouxte ce terrain situé dans l'espace public square « Saint Exupéry ». D'autre part, que le 23 juin 2020 délibération a été prise portant sur la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle AA 167 dans l'espace public square « Saint Exupéry ». Formalité indispensable à la cession d'un terrain appartenant à la commune.

Il rappelle également que la cession, était restée sans suite, Madame MILOT ayant mis sa maison en vente. Aujourd'hui, la nouvelle propriétaire, madame Brigitte SCHWAL se propose d'acquérir cette parcelle située section AA numéro 539, d'une superficie de 58 m<sup>2</sup> au prix de 35€/m<sup>2</sup>.

Madame le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 6. Décision du Maire

Dans le cadre de la consultation pour réaliser une mission de relevé topographique pour la requalification et l'aménagement de la RD 811, Madame le Maire a décidé de donner son accord à la proposition présentée par la société PANGEO de Fumel (47) pour un montant de 5 300 €.

## 7. Questions diverses

- Madame le Maire tient à adresser ses chaleureux, sincères et même admiratifs remerciements et félicitations au Comité des fêtes, ainsi qu'à tous les bénévoles et acteurs locaux (partenaires, sponsors etc...) impliqués dans l'organisation de la fête de Prayssac qui s'est avérée être une grande réussite appréciée par l'ensemble de la population. Christophe ROGER ajoute que la soirée du lundi avec le bal musette, organisé par l'association Prayssac Musette/Prayssac Loisirs, était une belle soirée de clôture. De plus il s'associe à Madame le Maire pour remercier les gérants du cinéma qui ont, non seulement accepté de fermer le temps de la fête, mais qui ont mis à disposition du comité des fêtes, pour leur logistique, les locaux du cinéma.
- Nathalie WOMACK lance un appel à l'Assemblée pour participer à la distribution des tracts pour le forum des associations 2022 dans les boîtes-aux-lettres des prayssacois le mardi 6 septembre. Elle rappelle que le Forum se déroulera le samedi 10 septembre au complexe sportif.
- Fabienne SIGAUD informe le Conseil que les travaux prévus aux écoles ont été réalisés, notamment la cour de l'école élémentaire ainsi que, suite aux inondations du 23 juin, la réfection de la cuisine et du hall d'accueil de l'école maternelle. Les effectifs se stabilisent, voire amorcent une relative augmentation pour les années à venir. La dynamique mise en place par le biais de l'ALAE, de l'association des parents d'élèves, des projets pédagogiques et éducatifs tel « Un chien à l'école », par la modernisation des outils informatiques (ordinateurs, TBI...) fait la force des écoles de Prayssac. Ainsi, tout est posé pour une belle rentrée 2022.
- Christophe ROGER informe le conseil que dans le cadre de la réalisation de la traversée de la RD811, le bureau d'études qui a été retenu a commencé le diagnostic, en espérant avoir un premier avant-projet pour la fin de l'année.
- Prochain Conseil Municipal le jeudi 6 octobre 2022

Sans autre question,

*La séance est levée à 21h26.*

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2022 :

### SIGNATURES

Madame le Maire  
Fabienne SIGAUD



Secrétaire de séance  
Christophe ROGER

